



**LANNION-TRÉGOR**  
**COMMUNAUTÉ**  
**LANNUON-TREGER**  
**KUMUNIEZH**

CC\_2025\_0225

## **Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 4 novembre 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le quatre novembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 17 octobre 2025.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants

Présents ce jour : 66 Procurations : 6

### Étaient présents :

M. ARHANT Guirec , Mme BENECH Laurence , Mme BARBIER Françoise , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HENRY Serge , Mme ROUGNANT Marie Jo (suppléante de M. HOUSSAIS Pierre), M. HOUZET Olivier , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JORAND Jean-Claude , Mme KERRAIN Tréfina , M. KERVAON Patrice , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MAHE Loïc , M. MAINAGE Jacques , M. MARTIN Xavier , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , M. NICOLAS Gildas , M. OFFRET Maurice , Mme LE COQ-BERESCHEL Annyvonne (suppléante de M. PARANTHOEN Henri), M. PHILIPPE Joël , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , Mme PONTAILLER Catherine , M. PRAT Jean-Louis , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUEGUINER Yannick , Mme ALLAIN Sonia (suppléante de M. QUILIN Gérard), M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROUSSELOT Pierrick , Mme SAUVEE Julie , M. SEUREAU Cédric , M. TERRIEN Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. THERIN Patrick

### Procurations :

Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine à Mme PONTAILLER Catherine, M. DROUMAGUET Jean à Mme BENECH Laurence, M. KERGOAT Yann à M. HUONNIC Pierre, Mme NIHOUARN Françoise à M. TERRIEN Pierre, Mme PRIGENT Brigitte à M. JEFFROY Christian, M. RANNOU Laurent à M. COCADIN Romuald

### Étaient absents excusés :

Mme AURIAC Cécile, Mme BONNIEC Carole, Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, M. GARZUEL Alain, M. LE BRAS Jean-François, M. LE GALL Jean-François, M. NEDELLEC Yves, Mme NICOLAS Sonya, M. NOEL Louis, Mme PIEDALLU Anne-Françoise, M. ROGARD Didier, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **Eau et assainissement - Redevances et tarifs 2026**

## Exposé des motifs

### **1 / Les redevances 2026 de l'eau potable et de l'assainissement collectif**

Lannion-Trégor Communauté exerce la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire et la compétence eau potable sur 39 communes.

Les tarifs présentés en annexe correspondent à la quatrième année de la mise en œuvre de la convergence des tarifs prévue sur 12 ans. Ainsi, cette année encore, les tarifs proposés sont différents d'une commune ou d'un ex-syndicat à l'autre.

Les budgets eau potable et assainissement collectif sont des budgets autonomes qui doivent s'équilibrer en dépenses et en recettes, ces dernières étant constituées des redevances payées par les abonnés et usagers du service, des participations pour frais de branchement à l'assainissement collectif, des recettes liées aux travaux facturés et de subventions qui peuvent être obtenues sur certains investissements.

Ainsi, les recettes suivent l'évolution prévue chaque année pour faire face aux investissements très lourds prévus dans les plans pluriannuels : près de 27 millions par an d'investissement en assainissement et 16 millions par an en eau potable jusqu'en 2030. Le pic des investissements est effectivement prévu de 2025 à 2030 pour financer la mise aux normes et l'augmentation de capacité des stations d'épuration, des réseaux d'assainissement, des usines de production d'eau potable ainsi que des réseaux de distribution d'eau.

En 2026, l'augmentation moyenne sera de 6,3 % en assainissement et de 4,7 % en eau potable pour un abonné consommant 75 m<sup>3</sup> d'eau par an. La référence de 75 m<sup>3</sup> correspond à la consommation moyenne sur une année sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.

### **2 / Les tarifs 2026 des prestations, des services et des travaux de l'eau potable de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales urbaines**

Pour faire face au besoin de financement des travaux, services et prestations du service eau et assainissement de Lannion-Trégor Communauté, il est proposé une augmentation des tarifs de l'inflation à 0,9 % listés dans la pièce annexe. Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** L'avis favorable de la commission n°3 « Services à la population » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à LA MAJORITÉ**

**(Par 65 pour)**

**(Par 2 contre)**

**(Par 5 abstentions)**

**DECIDE DE :**

**APPROUVER** Les tarifs tels que joints en annexes à la présente.

**PRÉCISER** Que tous les tarifs votés précédemment et ne figurant pas dans la pièce annexe restent inchangés.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.  
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNÉ.

***La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.***

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,  
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : **13 NOV. 2025**  
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : **13 NOV. 2025**  
Notifiée le :

Le Président,  
Gervais EGAULT

Le Président,  
Gervais EGAULT

